

La lettre de la F.O.L.

un avenir par l'éducation populaire

Saint-Brieuc, le 15 septembre 2010

Le Président aux associations
adhérentes à la F.O.L.

Chers amis,

Avec la rentrée, l'actualité associative s'emballe : c'est le moment des reprises, des réinscriptions, des ré-adhésions. C'est l'occasion de rappeler aux nouveaux adhérents qu'une association n'est pas un prestataire de services, mais le regroupement des énergies, des savoir-faire, des bonnes volontés. Et même si les forums associatifs ressemblent parfois à des supermarchés où chacun vient choisir son activité ou celle de ses enfants pour l'année à venir, une association n'est pas un marchand de loisirs, mais un groupe de personnes qui ont décidé de s'organiser en dehors de toute préoccupation commerciale.

Derrière la vie associative, il y a un grand principe, celui de la solidarité. Cela va de soi quand on est responsable d'association, mais c'est beaucoup moins clair dans la tête de jeunes gens ou de jeunes adultes qui arrivent sans cette « culture » de l'association. Les associations jouent un rôle majeur dans la transmission de ces valeurs, mais à force de négliger cette transmission, à force de discrétion quant aux objectifs, on voit des personnes se retrouver à des postes de responsabilité sans connaître l'histoire, l'objet et les valeurs auxquelles l'association se réfère ; il est alors trop tard pour se lamenter sur l'indifférence des adhérents, sur la difficulté de recruter des bénévoles et sur l'individualisme ambiant.

Ce que les associations réalisent en direction des personnes, notre Fédération le réalise en direction des associations. Nous essayons de créer entre les associations laïques le même rapport de solidarité que celui qui doit s'instaurer entre les adhérents. Solidarité entre les groupements nombreux et ceux à faible effectif, entre projets culturels et projets sportifs, entre des activités pour adultes et des activités sportives pour les Usépiens, etc. Pour dire les choses plus directement : c'est parce qu'il y a des amicales laïques importantes comptant plusieurs centaines de membres, que de plus petites associations peuvent continuer à vivre et à avoir le soutien financier, technique, moral de la Fédération.

Notre organisation, la Ligue de l'enseignement, a par ailleurs cette particularité d'être à l'œuvre depuis près de 150 ans en France, et depuis près de 100 ans dans notre département. Ainsi, adhérer à la Ligue est un acte fort : c'est inscrire l'activité de son association dans un projet à long terme, un projet de promotion de l'action éducative, des principes laïques et des exigences de justice ; c'est donner du sens à l'engagement de chaque militant, et à l'activité de chaque adhérent.

C'est aussi participer à un grand mouvement associatif qui défend le droit, pour les associations d'éducation populaire, de participer activement au développement social et culturel en bénéficiant du soutien des collectivités. Aux côtés d'autres organisations - au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives, du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, du Conseil départemental de la vie associative - la Ligue de l'enseignement représente l'ensemble du mouvement associatif auprès des pouvoirs publics à tous

les échelons du territoire. À ce titre, je vous communique, le courrier que j'ai envoyé en juillet aux Parlementaires de notre département pour leur dire notre inquiétude relative aux projets de réforme des collectivités locales.

C'est aussi parce que notre mouvement est fort d'un million d'adhérents au niveau national qu'il peut être entendu lorsqu'il s'oppose, avec la Ligue des Droits de l'Homme, à « la politique du pilori » qui a cours au plus haut sommet de l'État, à travers des phrases, des actes, des projets de lois qui, depuis quelques semaines viennent saper le pacte républicain. Pour ma part, je vous invite à protester contre cette orientation inacceptable, en signant la pétition sur le site internet <http://nonalapolitiquedupilori.org>.

Je vous souhaite une bonne rentrée et je vous assure de mes sentiments dévoués.

Camille Binder
Président de la Fédération des Œuvres Laïques
des Côtes-d'Armor.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires
des Côtes-d'Armor

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous faire part des inquiétudes de notre organisation relativement à la réforme des collectivités locales dont les modalités sont en cours de discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ma démarche est liée à la nature de la Ligue de l'enseignement, organisation constituée au milieu du XIX^e siècle pour favoriser l'accès à la citoyenneté par l'éducation, et qui est aujourd'hui l'un des plus importants mouvements d'éducation populaire français. C'est à ce double titre que je m'adresse à vous, en dehors de tout esprit partisan et de toute volonté polémique.

Nous estimons très péjorative et pour tout dire déplacée, l'expression de « mille-feuilles » dont on qualifie régulièrement l'organisation territoriale de notre pays. La décentralisation introduit nécessairement une complexité et une difficulté de lecture que les systèmes centralisés eux, évitent sans difficulté. C'est par un effort d'information et d'éducation auprès des adultes et des jeunes, que nous pouvons résoudre cette difficulté, et non par la suppression de tel ou tel échelon ; en fait, cette organisation, qui n'est guère plus foisonnante que celle des autres nations européennes est appréhendée par les responsables associatifs plus facilement qu'on ne le dit couramment ...

La rationalisation des compétences et la lisibilité des strates de l'organisation de la République sont probablement nécessaires. La clarification envisagée sur l'échelon local (communes et inter-communalités) est positive, de ce point de vue. Mais, amputer l'action voire la légitimité des élus par un mode de scrutin qui amalgame les échelons territoriaux, c'est revenir sur ce qui a fait le sens de la décentralisation : évaluer les problèmes au plus près du lieu de leur expression, afin de pouvoir y remédier plus rapidement et selon des modalités les plus appropriées au terrain.

La clause de compétence générale qu'il est question de supprimer, a permis de lancer des politiques éducatives, culturelles, sportives (pour ne parler que de notre domaine d'intervention). Sa disparition nous inquiète vivement, car nous pensons qu'elle aura pour conséquence la fin des soutiens complémentaires par différentes collectivités territoriales, des projets locaux, parmi lesquels figurent les initiatives du secteur associatif, ferment de démocratie, d'éducation populaire, et de développement social.

Avec l'espoir d'avoir retenu votre attention sur cette question cruciale pour le monde associatif et pour l'avenir de la démocratie locale, je vous prie de croire, ...